



Réunion du **4 mai 2016**

Délibération **010-16**

Finances

Approbation du compte administratif 2015

M. le président présente le compte administratif 2015 conforme au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal pour le budget du CISALB.

	FONCTIONNEMENT en € HT		INVESTISSEMENT en € HT	
	Compte Administratif 2015	Compte de gestion 2015	Compte Administratif 2015	Compte de gestion 2015
DEPENSES	1 183 397,30	1 183 397,30	221 633,63	221 633,63
RECETTES	1 211 635,19	1 211 635,19	191 073,53	191 073,53

Le Président ne prenant pas part au vote, le comité syndical :

Article 1^{er} : approuve le compte administratif 2015.

Le président du CISALB

Michel Dantin

Acte certifié exécutoire	Affiché le	Reçu en préfecture le
--------------------------	------------	-----------------------

Compte administratif 2015

Fonctionnement

DEPENSES

Budget 2015

CA 2015

RECETTES

Budget 2015

CA 2015

Compte administratif 2015 Fonctionnement			DEPENSES		RECETTES	
			Budget 2015	CA 2015	Budget 2015	CA 2015
CONTRAT DE BASSIN VERSANT			<i>Au prorata de la population</i>			
Frais de personnel	537 500	507 319,38	CMCA	191 400	156 817,72	
Frais de gestion	70 000	63 337,59	CMCA - étude irrigation Epine	0	-49 613,09	
Frais de structure non aidés	40 200	40 213,92	CMCA - étude faisabilité EP Bissy	0	-1 850,00	
Contrat de bassin versant	202 340	174 301,34	CMCA - mission MC PAFZH	1 500	2 304,26	
Opération collective	22 400	5 197,05	Grand Lac	83 260	68 218,87	
			Grand Lac - mission MC PAFZH	1 500	695,74	
			Grand Lac - gestion de la renouée	1 390	1 387,00	
			Autres collectivités	30 570	25 043,13	
			CC Chautagne - gestion de la renouée	690	693,00	
			Subvention Frais de gestion + postes	360 790	372 195,93	
			Subvention Actions du contrat	180 440	210 355,77	
			Subvention opération collective	20 900	5 551,53	
Sous total	872 440	790 369,28	Sous total	872 440	791 799,86	
PAPI			<i>Au prorata de la population</i>			
			Etat - équipe projet	0	8 000,00	
Sous total	0	0,00	Sous total	0	8 000,00	
SUIVI DU LAC			<i>Au prorata de la population</i>			
Suivi et fonctionnement	105 500	105 277,27	CMCA	27 735	26 705,56	
			Grand Lac	12 065	11 617,40	
			CCLA	23 700	24 617,82	
			Subvention	42 000	42 336,50	
Sous Total	105 500	105 277,27	Sous total	105 500	105 277,28	
GALERIE ET SUIVI DES REJETS			<i>Au prorata des volumes rejetés</i>			
Convention Université	40 000	40 482,82	CMCA	110 120	115 377,98	
Redevances voies navigables	151 000	150 934,00	Grand Lac	52 410	54 213,84	
Travaux annexes	1 500	8 820,00	Redevance LD COM	30 000	30 675,00	
Taxe foncière	30	30,00				
Sous Total	192 530	200 266,82	Sous total	192 530	200 266,82	
DECHARGE DU VIVIERS			<i>2/3 CMCA et 1/3 CALB</i>			
Frais de fonctionnement	5 000	6 941,51	CMCA	0		
Suivi des eaux	15 100	15 593,00	Grand Lac	0		
Taxe foncière	150	24,00	Apport matériaux terreux - Coua	39 000	82 486,26	
MC étang de la Coua	3 800	4 560,00	Apport matériaux terreux - Cavette	20 000	0,00	
Frais acquisition terrain		477,02	Recette pétitionnaire JS Invest	5 000	5 000,00	
			Recette autre		65,00	
Sous-Total	24 050	27 595,53	Sous total	64 000	87 551,26	
AUTRES DEPENSES DE FONC.						
Frais financiers	3 200	2 752,41	Amortissement subventions	11 600	11 248,00	
Amortissements	48 150	48 142,06	Sub opération contrat	1 950	0,00	
Rembt acompte opération contrat	1 950	0,00	Résultat 2014	607 099	0,00	
Services extérieurs	607 299	0,00	Reprise sur provisions	9 650	7 467,87	
Admission en non valeur	9 650	9 115,00	Recette autre		24,10	
ICNE		-121,07				
Sous Total	670 249	59 888,40	Sous total	630 299	18 739,97	

TOTAL GENERAL 1 864 769 1 183 397,30**TOTAL GENERAL 1 864 769 1 211 635,19**

Compte administratif 2015

Investissement

DEPENSES

Budget 2015 CA 2015

RECETTES

Budget 2015 CA 2015

Compte administratif 2015			DEPENSES		RECETTES	
Investissement			Budget 2015	CA 2015	Budget 2015	CA 2015
CONTRAT DE BASSIN VERSANT					<i>Au prorata de la population</i>	
Matériel de bureau + informatique	4 000	1 458,90			CMCA	2 510 1 254,00
					Grand Lac	1 090 546,00
					Autres collectivités	400 202,00
					Subventions	7 095 6 325,00
Sous total	4 000	1 458,90			Sous total	11 095 8 327,00
SUIVI DU LAC					<i>Au prorata de la population</i>	
					CMCA	
					Grand Lac	
					Subventions	737 737,00
Sous Total	0	0,00			Sous Total	737 737,00
GALERIE ET SUIVI DES REJETS					<i>Au prorata des volumes rejetés</i>	
Travaux suite à tarrissement source					CMCA	
Travaux de réparation de la voûte					Grand Lac	
					Récupération avance	
Sous Total	0	0,00			Sous Total	0 0,00
DECHARGE DU VIVIERS					<i>2/3 CMCA et 1/3 CALB</i>	
Plaine de la Coua					Plaine de la Coua	
Mission maîtrise d'œuvre	5 000	0,00			CMCA	0 0,00
Travaux	155 000	117 060,14			Grand Lac	0 0,00
					Recette pétitionnaire JS Invest	15 000 15 000,00
Vallon des Cavettes					Vallon des Cavettes	
Mission maîtrise d'œuvre	20 000	27 123,00			CMCA	189 928 49 244,98
Travaux	250 000	22 007,26			Grand Lac	94 963 24 622,49
Acquisition foncière	74 891	24 737,22			Mesures compensatoires	60 000 45 000,00
Sous-Total	504 891	190 927,62			Sous-Total	359 891 133 867,47
AUTRES DEPENSES D'INV.						
Remboursement de la dette	18 000	17 999,11			Amortissement	48 150 48 142,06
Amortissement subventions	11 600	11 248,00			Résultat 2014	159 278 0,00
Autres immobilisations	40 660	0,00				
Sous Total	70 260	29 247,11			Sous total	207 428 48 142,06
TOTAL GENERAL	579 151	221 633,63			TOTAL GENERAL	579 151 191 073,53



Réunion du **4 mai 2016**

Délibération **011-16**

Finances

Approbation du compte de gestion 2015

Le **comité syndical** :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité du compte de gestion 2015,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le président du CISALB

Michel Dantin

Acte certifié exécutoire	Affiché le	Reçu en préfecture le
--------------------------	------------	-----------------------



Réunion du **4 mai 2016**

Délibération **012-16**

Finances

Affectation des résultats de l'exercice 2015

M. le président présente les excédents de recettes de fonctionnement et d'investissement réalisés en 2015, soit respectivement 635 336,97 € et 128 717,98 €.

Il n'est pas proposé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement. Le résultat de fonctionnement est inscrit sur la ligne 002 (recette) de la section de fonctionnement et le résultat d'investissement au 001 (recette) de la section d'investissement

Le comité syndical :

Article 1^{er} : approuve l'affectation des résultats.

Le président du CISALB

Michel Dantin

Acte certifié exécutoire	Affiché le	Reçu en préfecture le
--------------------------	------------	-----------------------



COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Budget CISALB

Fonctionnement en €HT	
Dépenses	1 183 397,30
Recettes	1 211 635,19
Résultat de l'exercice	28 237,89
Résultat 2014	607 099,08
RESULTAT DE CLOTURE	635 336,97
arrondi	635 337

Investissement en €HT	
Dépenses	221 633,63
Recettes	191 073,53
Résultat de l'exercice	-30 560,10
Résultat 2014	159 278,08
RESULTAT DE CLOTURE	128 717,98
arrondi	128 718

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement

en recette d'investissement

en recette de fonctionnement



Réunion du **4 mai 2016**

Délibération **013-16**

Finances

Budget supplémentaire 2016

M. le président présente le budget supplémentaire de l'année 2016.

	Dépenses en €HT	Recettes en €HT
Fonctionnement	700 347	700 347
Investissement	68 948	68 948

Le comité syndical :

Article 1^{er} : approuve le budget supplémentaire 2016.

Article 2 : autorise le président à signer les documents à intervenir.

Le président du CISALB

Michel Dantin

Acte certifié exécutoire	Affiché le	Reçu en préfecture le
--------------------------	------------	-----------------------

Budget supplémentaire 2016

Fonctionnement

DEPENSES

BP 2016

BS

RECETTES

BP 2016

BS

CONTRAT DE BASSIN VERSANT			<i>Au prorata de la population</i>		
Frais de personnel	537 500		Participation CMCA	180 330	10 250
Frais de gestion	70 000		Participation CMCA - mission MC PAFZH	800	
Frais de structure non aidés	40 500		Participation Grand Lac	83 150	4 740
Contrat de bassin 2011-2017	196 500	64 010	Participation Grand Lac - gestion renouvelée	1 730	
Opération collective	5 000		Participation Grand Lac - mission MC PAFZH	800	
			Participation Grand Lac - bathymétrie canal Savières	3 000	
			Participation autres collectivités	27 410	1 820
			Participation CC Chautagne - gestion renouvelée	870	
			Subvention postes + frais de gestion	374 600	
			Subvention actions du contrat	174 310	47 200
			Subvention opération collective	2 500	
Sous total	849 500	64 010	Sous total	849 500	64 010
SUIVI DU LAC			<i>Au prorata de la population</i>		
Suivi et fonctionnement	67 000		Participation CMCA	22 850	
			Participation Grand Lac	10 550	
			Subvention	33 600	
Sous Total	67 000	0	Sous total	67 000	0
GALERIE ET SUIVI DES REJETS			<i>Au prorata des volumes rejetés</i>		
Convention Université	40 000		Participation CMCA	113 070	
Redevances voies navigables	151 000		Participation Grand Lac	52 760	
Travaux annexes	1 500		Redevance SFR	30 000	
Taxe foncière	30				
Visite de la galerie	3 300				
Sous Total	195 830	0	Sous total	195 830	0
DECHARGE DU VIVIERS			<i>2/3 CMCA et 1/3 Grand Lac</i>		
Frais de fonctionnement	5 000		Participation CMCA		
Suivi des eaux	9 100	10 200	Participation Grand Lac		
Taxe foncière	150		Apport matériaux terreux - plaine de la Coua	80 000	
Dossier servitude	0	4 050	Apport matériaux terreux - zone des Cavettes	50 000	
Sous-Total	14 250	14 250	Sous total	130 000	0
AUTRES DEPENSES DE FONC.					
Frais financiers	2 200		Amortissement subventions	11 000	1 000
Amortissements	47 000		Résultat 2015		635 337
Services extérieurs	77 550	622 087			
Sous Total	126 750	622 087	Sous total	11 000	636 337
TOTAL GENERAL	1 253 330	700 347	TOTAL GENERAL	1 253 330	700 347
	1 953 677			1 953 677	

Budget supplémentaire 2016
Investissement

DEPENSES		
BP 2016	Report	BS

RECETTES		
BP 2016	Report	BS

CONTRAT DE BASSIN VERSANT				<i>Au prorata de la population</i>			
Matériel informatique et bureau	5 000	2 302		Participation CMCA	4 250	1 104	
Actions du contrat	6 050			Participation Grand Lac	1 960	480	
				Participation autres collectivités	760	176	
				Subventions	4 080	820	
Sous total	11 050	2 302	0	Sous total	11 050	2 581	0
SUIVI DU LAC				<i>Au prorata de la population</i>			
				Participation CMCA			
				Participation Grand Lac			
				Subvention			
Sous Total	0	0	0	Sous Total	0	0	0
GALERIE ET SUIVI DES REJETS				<i>Au prorata des volumes rejetés</i>			
Travaux réfection voûte	3 600			Participation CMCA	2 455		
				Participation Grand Lac	1 145		
Sous Total	3 600	0	0	Sous Total	3 600	0	0
DECHARGE DU VIVIERS				<i>2/3 CMCA et 1/3 Grand Lac</i>			
<u>Plaine de la Coua</u>				<u>Plaine de la Coua</u>			
Mission maîtrise d'œuvre	2 500			Participation CMCA	75 000		-75 000
Travaux	110 000			Participation Grand Lac	37 500		-37 500
<u>Vallon des Cavettes</u>				<u>Zone des Cavettes</u>			
Mission maîtrise d'œuvre	3 700			Participation CMCA	169 130	33 433	
Travaux	250 000			Participation Grand Lac	84 570	16 716	
Acquisition des terrains		50 150					
Sous-Total	366 200	50 150	0	Sous-Total	366 200	50 149	-112 500
AUTRES DEPENSES D'INV.							
Remboursement de la dette	19 000			Amortissement	47 000		
Amortissement subventions	11 000		1 000	Résultat 2015			128 718
Autres immobilisations	17 000		15 496				
Sous Total	47 000	0	16 496	Sous total	47 000	0	128 718

TOTAL GENERAL 427 850 52 452 16 496

68 948
496 798

TOTAL GENERAL 427 850 52 730 16 218

68 948
496 798

Contrat de bassin versant

Délibération portant sur la réalisation de tests de fertilisation différenciée sur le maïs dans l'Albanais

M. le président indique que ces tests s'inscrivent dans l'action A2-2 « fertilisation minérale raisonnée » du volet agricole du 2nd contrat de bassin versant du lac du Bourget (2011-17), signé le 4 novembre 2011. Ils font suite à une première série de tests menés en 2015 en collaboration avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc.

Ces tests se dérouleront sur deux parcelles appartenant à deux exploitations de l'Albanais. Ils portent sur la mise en place, sur une même parcelle, d'une fertilisation minérale différenciée :

- Une bande de parcelle sans engrais starter,
- Plusieurs bandes de parcelles avec des amononitrates de dosages différents,
- Une bande de parcelle avec starter.

Ces tests seront couplés à des analyses de sol (phosphore total et biodisponible).

Les résultats obtenus viendront s'ajouter à ceux de 2015 afin de mettre en évidence la relation entre teneur du sol en éléments nutritifs et nécessité d'employer un engrais minéral en complément des apports organiques. En effet, cet engrais minéral, s'il n'est pas utile à la plante est facilement lessivable par les pluies.

L'objectif est d'amener les agriculteurs de l'Albanais à prendre conscience que ce complément d'apport minéral n'est pas systématique et n'apporte pas de bénéfice en terme de rendement.

La présente délibération porte sur l'ensemble des prestations suivantes réalisées par la Chambre d'agriculture avec l'appui du technicien du CISALB en charge du volet agricole.

- Implantation et suivi du développement de la culture (3 jours) ;
- Une rencontre bout de champ avec les agriculteurs de l'Albanais (1 jour) ;
- Comptage sur le terrain (3 jours) ;
- Comptage bureau (1 jour) ;
- Poids de 1000 grains (1 jour) ;
- Analyse des résultats et synthèse (2 jours) ;
- Réunion de restitution des résultats (1 jour).

Cette opération s'élève à **4 900 € HT**.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré :

Article 1 : Approuve la réalisation des tests pour un montant prévisionnel de **4 900 € HT** ;

Article 2 : Indique que les crédits seront prévus au budget supplémentaire 2016.

Le président du CISALB

Michel Dantin

Acte certifié exécutoire	Affiché le	Reçu en préfecture le
--------------------------	------------	-----------------------



Comité du 4 mai 2016

Délibération **015-16**

Contrat de bassin versant

Délibération portant sur le financement par l'Agence de l'eau
du poste de technicien agriculture et ressource en eau

*Vu la délibération en date du 18/12/2015 portant création d'un poste de technicien territorial,
Vu le contrat de bassin versant du lac du Bourget signé le 4 novembre 2011,*

Dans le cadre du volet agricole et ressource en eau du contrat de bassin versant du lac du Bourget, l'Agence de l'eau participe au financement du poste de technicien agriculture et ressource en eau sur la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2016 selon les modalités suivantes :

Le plafond des dépenses éligibles (110 000 €) est calculé en fonction des dépenses réelles de coût salarial multipliées par un coefficient de 1.3 (qui correspond aux frais de fonctionnement). Le tableau suivant présente le plafond du poste subventionné :

	Montant prévisionnel de la dépense (salaires chargés + coef. frais de fonctionnement)	Montant de la subvention
Technicien <i>Agriculture et ressource en eau</i>	29 000	14 500

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré :

Article 1 : Autorise le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le poste ;

Article 2 : Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 ;

Article 3 : Autorise le président à signer les documents à intervenir.

Président du CISALB

Michel Dantin

Acte certifié exécutoire	Affiché le	Reçu en préfecture le
--------------------------	------------	-----------------------

Ressources Humaines

Délibération portant sur la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 34, 41 de la loi n°84 53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, relatifs à la procédure de création et de publicité des emplois,

Vu l'article 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant répartition des cadres d'emplois,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Un agent du pôle administratif et financier remplit les conditions pour un avancement au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Les missions qui lui sont confiées sont en totale adéquation avec les missions dudit grade. Il est proposé de créer cet emploi et de nommer cet agent à ce grade :

Filière	Grade	Rémunération	Durée hebdomadaire de service
Administrative	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Grille indiciaire	Temps complet

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Article 1 : Autorise la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe,

Article 2 : Indique que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont inscrits au budget,

Article 3 : Autorise le président à signer les documents à intervenir.

Le président du CISALB

Michel DANTIN